

L'an deux mille vingt, le vendredi 23 octobre, à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Parisette à Usseau, suite à la convocation du 15 octobre 2020.

Membres en exercice : 19

- Présents : 13

- Votants : 19

**Etaient présents** : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **AUDÉ** Christine, **GIBAUT** Florent, **MOREAU** Cédric, **BERTHELOT** Lucie, **TEILLET** Philippe, **MENNEGUERRE** Jean-Luc

**Etaient absents et excusés** : néant

**Etaient représentés** : **WIERZBICKI** Nadine à **WIERZBICKI** Pascal

**PÉTORIN** François à **BOUCHERY** Marie-Christelle

**LATROMPETTE** Sophie à **AUDÉ** Christine

**CHAT** Cyril à **GRATALOUP** Monique

**GIRARDEAU** Fabrice donne pouvoir à **TEILLET** Philippe

**DUGLEUX** Sébastien donne pouvoir à **MENNEGUERRE** Jean-Luc

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et invite Monsieur Victor CHOISY, Chef de projets de la société VENTELYS pour présenter l'éventuel projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la réserve de substitution prévue à Priaires.

Thèmes des échanges :

- Préoccupation sur le dioxyde de carbone
- Taux d'ensoleillement lié à l'inclinaison des panneaux suivant la solution retenue (flottant ou sur pilotis)
- Matériau utilisé : polycristallisation ou monocristallisation
- Stockage tampon de l'électricité – Redistribution intégrale à RTE
- Financement (non public)
- Rapprochement avec la Coopérative de l'Eau et la CAN (respect du SCOT)
- Existence d'une installation sur pilotis en France : non
- Construction si la bassine se réalise sinon projet abandonné
- Coût plus élevé pour le projet sur pilotis que celui flottant mais plus de production électrique
- Contrat de location de la bassine vis-à-vis de la Société Coopérative de l'Eau
- Impact sur la biodiversité suivant le dispositif

A l'issue de la présentation, Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Lucie BERTHELOT a été désignée secrétaire de séance.

## **1. Approbation du compte rendu**

Le compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2020 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## 2. Avis sur le projet du parc éolien de Doeuil-sur-le Mignon

Madame le Maire expose au conseil municipal que le projet du parc éolien sur la commune de Doeuil-sur-le Mignon (Charente-Maritime) fait l'objet d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter, qui s'est déroulée du lundi 14 septembre au mercredi 14 Octobre 2020. La demande d'autorisation a été déposée par la société Energie du Mignon dont le siège se situe à Boulogne-Billancourt (92). Le projet concerne l'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse accompagnant la convocation du 15 Octobre 2020, le conseil municipal est appelé à donner un avis sur ce projet d'implantation. En effet, le territoire de Val-du-Mignon est situé dans le rayon d'affichage de l'enquête publique.

Monsieur Philippe TEILLET a pris la parole pour exposer ses remarques et son opinion.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, au regard de l'ensemble des éléments portés à connaissance :

- S'abstient, pour 17 voix, de se prononcer sur le dossier présenté.
- Prononce un avis défavorable, pour 2 voix, sur le projet (Philippe TEILLET et Sébastien DUGLEUX)

## 3. Vote des subventions aux associations

Il est précisé que n'ont pas pris part au débat et au vote d'attribution pour leur association respective, en raison de leurs implications et fonctions dans celles-ci : Cyril CHAT (APE), Pascal WIERZBICKI (Anciens Combattants et Comité des Fêtes), Nadine WIERZBICKI (Comité des Fêtes), Monique GRATALOUPE (Comité des Fêtes), Jean-Marie BERTAU (ACCA Usseau), Jean-Luc MENNEGUERRE (CRRET), Philippe TEILLET (CRRET).

Entendu l'avis de la commission « Vivre Ensemble » qui a examiné les demandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue aux associations, au titre de l'année 2020, les subventions présentées dans le tableau ci-annexé, afin de les valoriser et les soutenir dans leurs actions.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ACCORDEE 2020	VOTES
AAPPMA	250,00 €	19 Pour
ACCA THORIGNY	150,00 €	19 Pour
ACCA PRIAIRES	150,00 €	19 Pour
ACCA USSEAU	150,00 €	18 Pour (1 non votant)
ANCIENS COMBATTANTS	250,00 €	18 Pour (1 Non votant)
APE	400,00 €	18 Pour (1 Non votant)
Collectif des Citoyens pour le Respect de l'Environnement sur le Territoire – Val-du-Mignon (CCRET)	150,00 €	17 Pour (2 Non votants)
COMITE DES FETES DE USSEAU	450,00 €	16 Pour (3 Non votants)

<b>FAMILLES RURALES</b>	150,00 €	19 Pour
<b>FC USSEAU</b>	400,00 €	19 Pour
<b>MEEPLES</b>	250,00 €	19 Pour
<b>UNION POUR LA MUSIQUE DE BEAUVOIR SUR NIORT</b>	50,00 €	19 Pour
<b>MARCHE ENSEMBLE DE BEAUVOIR SUR NIORT</b>	50,00 €	19 Pour
<b>USEP ( coopérative scolaire)</b>	250,00 €	19 Pour
<b>THEATRE CABALLICARE PRIAIRES</b>	200,00 €	19 Pour
<b>TOTAL</b>	<b>3 300,00 €</b>	

Pour les associations extérieures à la Commune, celles-ci s'engagent en contrepartie :

- À participer à un évènement dans la Commune – « Union Libre pour la Musique » de Beauvoir sur Niort
- À participer à l'élaboration de circuits de randonnée – « Marche Ensemble » de Beauvoir sur Niort

#### 4. Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie de Usseau et vidéoprojecteur pour l'école : demande de financement à Niort Agglo (PACT)

Monsieur Jean-Marie Bertau, adjoint au maire, expose au conseil municipal que :

a/ Le matériel informatique du service administratif n'est plus adapté. En effet, en raison des procédures dématérialisées de plus en plus nombreuses, et de l'évolution de l'environnement Windows, les ordinateurs sont moins performants et ne garantissent plus le stockage, la conservation et la sécurisation des données. Il est devenu nécessaire de moderniser le parc informatique du secrétariat.

Coût estimé de l'acquisition : 4 530,99 € HT.

b/ En lien étroit avec l'équipe éducative de l'école Eléonore, il est proposé d'équiper les classes de 2 vidéoprojecteurs et d'écrans afin de répondre à l'innovation pédagogique en développant les usages du numérique. Ceci en soutien des initiatives des équipes pédagogiques et éducatives et ainsi contribuer à la réussite scolaire.

Coût estimé de l'acquisition : 2 654,00 € HT.

Pour financer ces équipements, une subvention auprès de Niort Agglo, au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) sera sollicitée à hauteur de 50 % sur le HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les projets d'équipement présenté.
- De solliciter l'aide financière de la CAN (PACT).
- D'autoriser le maire à exécuter le marché.
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dans le budget.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

#### 5. Acquisition d'un four pour la restauration scolaire : demande de financement à Niort Agglo (PACT)

Monsieur Jean-Marie BERTAU, adjoint au maire, expose au conseil municipal que :

Le four actuel à la cantine ne répond plus aux normes et n'est plus satisfaisant au regard du nombre de repas confectionnés sur place (95 en moyenne). Il est devenu nécessaire de moderniser l'équipement et assurer de bonnes conditions de fonctionnement durant la préparation des repas.

Le coût de cet équipement est évalué à 8 300 € HT (9 960€ TTC).

Pour financer cet équipement, une subvention auprès de Niort Agglo, au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) sera sollicitée à hauteur de 50 % sur le HT.

Mme Myriam LIXON précise que le choix sera porté sur un four qui aura une capacité de 120 repas avec l'idée de prévoir un portage de repas dans la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet d'équipement présenté.
- De solliciter l'aide financière de la CAN (PACT).
- D'autoriser le maire à exécuter le marché.
  
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dans le budget.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## **6. Réfection de la toiture d'un bâtiment public dans le Bourg de Usseau : demande de financement à Niort Agglo (PACT)**

Monsieur Jean-Marie BERTAU, adjoint au maire, expose au conseil municipal que :

La commune de Usseau est propriétaire d'un local, construit dans les années 1980, sis au 4 Route de la Forêt. Ce local était auparavant employé par un commerce de boulangerie-pâtisserie. Aujourd'hui il est inoccupé. Il a été constaté que la couverture et la charpente s'étaient affaissées. Il est donc urgent que la toiture soit réparée avant que le local soit à nouveau occupé et accueille du public.

Le coût de cette réfection est évalué à 43 943 € HT (50 026,40€ TTC).

Pour financer ces travaux, une subvention auprès de Niort Agglo, au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) sera sollicitée à hauteur de 50 % sur le HT soit 21 971,50 €.

Une partie des travaux sera réalisée en régie, par les agents municipaux. Mme Marie-Christelle Bouchery pose la question du devenir du four de la boulangerie toujours dans le local.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de travaux présenté.
- De solliciter l'aide financière de la CAN (PACT).
- D'autoriser le maire à exécuter le marché.
  
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dans le budget.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## **7. Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur Jean-Marie Bertau, adjoint au maire en charge des finances, expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits ci-après.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montants	Article (Chap.) - Opération	Montants
21311 (21) - 214 : Climatisation mairie Usseau	4 500,00	021 : Virement de la section de fonctionnement-autofinancement	29 900,00
21312 (21) - 217 : 1 radiateur vestiaires école	400,00		
2132 (21) - 213 : 5 radiateurs logement Thorigny	2 900,00		
2135 (21) - 215 : Toiture local Usseau (ex boulangerie)	21 000,00		
2183 (21) - 220 : vidéoprojecteur et tableaux école	500,00		
2184 (21) - 216 : Four cantine	1 000,00		
	<b>29 900,00</b>		<b>29 900,00</b>
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) - Opération	Montants	Article (Chap.) - Opération	Montants
022 (022) : Dépenses imprévues	-29 900,00		
023 : Virement à la section d'investissement-autofinancement	29 900,00		
6542 (65) : Créances éteintes	60,00		
65888 (65) : Autres	-60,00		
Total Dépenses	<b>0,00</b>	Total Recettes	<b>0,00</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision modificative présentée dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## 8. Admission d'une dette de cantine et de garderie en non-valeur

Mme Monique GRATALOU, adjointe au maire, expose au conseil municipal que Mme C., habitante d'Usseau a déposé un dossier de surendettement à la Banque de France déclaré recevable le 24 septembre 2020. Le 26 septembre 2020, la commission de surendettement a décidé d'orienter ce dossier vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Si cette orientation se confirme, la commune devra prendre à sa charge les dettes émises et non encore réglées : factures de cantine et de garderie de décembre 2019 à juin 2020 pour un montant total de 107,50 €.

Le comptable propose d'éteindre la dette de la redevable (article budgétaire :6542), n'ayant pas la possibilité de recouvrer la dette et afin qu'il puisse se soumettre à la future décision définitive de la Banque de France.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, prononce l'extinction des créances éteintes pour un montant de 107,50 €, notifiés dans l'état du comptable et au profit du redevable.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## 9. Fin des tarifs réglementés de l'électricité – groupement de commandes d'achat Energies par le SIEDS

Considérant que la commune de Val-du-Mignon a des besoins en matière de :

- Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la commune de Val-du-Mignon, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Val-du-Mignon au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :
  - o Acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
  - o Prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.
- Autorise Madame le Maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la commune de Val-du-Mignon au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## **10. Contrat de maintenance IRIS avec SEOLIS pour l'éclairage public sur Thorigny-sur-le Mignon**

Monsieur Patrice VIAUD expose au conseil municipal que le contrat de maintenance « IRIS » du parc d'éclairage public sur Thorigny-sur-le Mignon, avec SEOLIS a pris fin le 15 octobre 2020.

Il présente les prestations qui comprennent :

- Le diagnostic du parc,
- Les préconisations techniques et conseils en économie d'énergie
- L'entretien, les garanties pièces et main d'œuvre, l'élagage des points lumineux, mise à disposition d'un logiciel de gestion (Lum'Iris)
- Dépannage urgent, ou prioritaire ou normal
- Etude de travaux
- D'autres prestations peuvent être demandées mais tarifées (location d'illuminations, mise en valeur du patrimoine, éclairage d'installations sportives, ...)

La durée du contrat est de 4 ans. Le coût est de 662,18 € TTC par an.

Une étude est en cours pour souscrire un même contrat sur tout le territoire de Val-du-Mignon. Mme Christine AUDÉ en profite pour signaler le problème de l'horaire de mise en service de l'éclairage à Olbreuse.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve de reconduire le contrat de maintenance avec SEOLIS aux conditions précisées ci-dessus et ci-annexé.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

## 11. Attribution d'une aide financière exceptionnelle à une famille (frais d'obsèques)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'une demande d'aide a été sollicitée par Mme R. et ses enfants pour faire face aux frais d'obsèques de M. R., son mari qui ont eu lieu Mardi 18 Août. Il est précisé que le défunt a été employé communal de Priaires.

Les obsèques ont été confiées aux Pompes Funèbres Brémand Pouzet de Saint-Hilaire la Palud (79). Au regard de la facture, il reste dû 522,81 €.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la prise en charge par la commune, du solde dû s'élevant à 522,81 € et qui sera versé directement à l'entreprise de Pompes Funèbres Brémand Pouzet.

**VOTE : 19 POUR/ 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION**

### INFORMATIONS DIVERSES

➤ Le logo retenu est le n°1 :



Logo	Nombre de vote
n° 1	103

Nombre de votants	Nombre de vote papier	Nombre de vote internet
195	157	38

### TOUR DE TABLE

- Monsieur Florent GIBault signale la nécessité que les poubelles soient régulièrement vidées au cimetière de Thorigny-sur-le Mignon (voir autres cimetières).
- Monsieur Patrice VIAUD informe qu'au carrefour –tumulus à Thorigny : Etudier la mise en place de panneaux STOP
- Monsieur Jean-Luc MENNEGUERRE donne un bon retour de la conférence « Des insectes et des fleurs » organisée par le CCRET le 16 Octobre 2020.
- Les élections du Conseil Municipal des enfants auront lieu le 16 novembre 2020.
- La réunion publique est maintenue le dimanche 25 octobre. En outre, les réunions dans les hameaux sont reportées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 mn.

Prochaine réunion : Vendredi 20 Novembre 2020 à 20h à Priaires.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, le 28 octobre 2020.

La secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT



Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY

